



Nombre de membres
du conseil municipal
élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :

14

Conseillers absents :

5

Dont 3 avec pouvoir

L'an **deux mil vingt-deux**, le vingt-sept du mois de juin,

S'est réuni à 20 heures 00 à la Salle des Séances de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amarin, sur la convocation et sous la présidence de Charles WEHRLÉN, maire

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames et Messieurs WEHRLÉN Charles, Maire – AST Cyrille 1° adjoint – SAUZE Jean 3° adjoint - BARRAUD Nathalie 4° adjoint -

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ERHARD Huguette – EHLINGER René – PETER Véronique – GAIDELLA Patrick – POULET Sabine - HORNY Marilyne - SPERISSEN Alain – DUMOULIN Thierry – POTHIER Virginie – HUBER Emmanuelle (point 5 à 6) - GSTALDER Emilie.

Absents excusés avec pouvoir :

LOCATELLI Marie-Christine adjoint – donne pouvoir à Cyrille AST -
FRITHMANN Jean-Charles – donne pouvoir à Charles WEHRLÉN -
MULLER Gaëtan – donne pouvoir à Charles WEHRLÉN.

Absents excusés sans pouvoir :

HUBER Emmanuelle (point 1 à 4) –
HILDENBRAND Bastien.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions des art. 50 & 174 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

2022-17 : Demande de subventions

Charles WEHRLÉN Maire, informe le conseil de sollicitations pour l'octroi de subventions exceptionnelles de la part de :

• **La musique municipale de Saint-Amarin**

- pour la formation 2021/2022 dispensée par l'Ecole de Musique de la Haute Thur à 7 élèves de la Musique de Saint-Amarin. Le coût par élève et par trimestre est de 76.-€ soit 1 596.-€ sollicités ;
M. le Maire propose qu'il soit fait mention de l'aide financière apportée par la commune sur le courrier à l'attention des parents dont les enfants en sont bénéficiaires.
- afin d'honorer les créances de Nicolas JARRIGE pour ses services de direction musicale dont elle a recours depuis 2013 pour un montant de 4 800.-€ ;
- M. le Maire demande au conseiller municipal René EHLINGER, vice-président la Musique Municipale, de quitter la séance pendant les délibérés ;

Sur proposition du Maire,

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à **l'unanimité**,

APPROUVE le vote des subventions suivantes :

- 1 596.-€ à la **Musique Municipale** pour la formation 2021/2022 7 élèves ;
- 4 800.-€ à la **Musique Municipale** pour les frais de direction de Nicolas Jarrige ;

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget 2022.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Charles WEHRLÉN